

J'étais un étranger et vous m'avez accueilli

Conférence de Timothy Scott, CSB

Bonjour et merci d'être venus si nombreux alors que nous mettons déjà un pied dans la saison hivernale. Il y a près d'un an, j'ai déménagé à Montréal pour amorcer ce nouveau ministère à la Conférence religieuse canadienne. Encore enfant, j'ai appris la célèbre chanson de Gilles Vigneault : « Mon pays ce n'est pas un pays, c'est l'hiver. » À en juger par l'hiver dernier, c'est tout à fait vrai.

Ces dernières semaines, nous avons vécu un changement de gouvernement avec le départ des conservateurs de Stephen Harper et l'arrivée à Ottawa de Justin Trudeau et de son parti libéral. Il n'est pas superflu de rappeler ce qu'il y a d'extraordinaire dans une société qui accorde de la valeur à ce que l'Article 91 de la Constitution canadienne appelle « la paix, l'ordre et le bon gouvernement », et où une telle transition peut se faire de manière pacifique. Je laisserai aux commentateurs politiques le soin de déterminer le rôle qu'a pu jouer la question des réfugiés dans la campagne électorale, mais je sais que les Canadiennes et Canadiens ont été galvanisés par la photo où l'on voyait le corps inanimé du petit Aylan Kurdi, 3 ans, gisant sur une plage turque. Sa mort mettait un nom et un visage sur les dizaines de milliers de personnes disparues lors de la traversée périlleuse de la Méditerranée et de la mer Égée. À mon avis, elle nous a fait saisir ce qu'est la « mondialisation de l'indifférence » dont parlait le pape François au début de cette crise mondiale qui continue d'ailleurs de s'aggraver.

Rappelez-vous de son premier voyage à l'extérieur de Rome en 2013 lorsqu'il s'est rendu sur l'île de Lampedusa en Méditerranée. Là, il a rencontré des réfugiés ayant survécu à la traversée angoissante depuis l'Afrique du Nord. Avec eux, il a pleuré la mémoire de milliers de victimes. Mais il aura fallu encore deux ans pour que s'éveille la conscience du monde. Aujourd'hui, en réaction à la crise des réfugiés, je pense que les Canadiens, religieux ou non, feront preuve de générosité, car tous et toutes voient la nécessité d'être généreux, et veulent sincèrement aider ces personnes.

Lorsque la communauté catholique se voit confrontée à un tel problème moral et urgent, elle peut se tourner vers trois grandes sources pour son discernement.

La première, c'est l'Écriture sainte, la Bible. La deuxième, c'est l'enseignement des autorités de l'Église; par le pape et les évêques : le « magistère », plus précisément. Et pour la troisième, nous regardons le vécu et la pratique de notre communauté croyante : ce qu'on appelle en latin le « *sensus fidelium* ». Ayant fait des études en Écriture sainte, je vais surtout aborder la question des réfugiés du point de vue biblique.

Dans l'Ancien Testament, un mot en particulier désigne les personnes vivant sur la terre d'Israël, mais ne faisant pas partie du peuple de l'Alliance ; des gens qui ne sont pas Israélites. Le mot en hébreu est « *gerim* », qu'on pourrait traduire par « des étrangers de passage » ou « des immigrés résidants ». Que dit la Bible sur la façon de traiter ces « *gerim* »? Le premier point est probablement le plus important : la Torah exige que l'on traite de manière égale les « Israélites de souche » et les « immigrés résidants ».

Pour l'assemblée, il n'y aura qu'une seule règle pour vous et pour l'immigré résidant ; c'est un décret perpétuel, d'âge en âge. Il en ira de même pour vous et pour l'immigré devant le Seigneur. Il y aura une seule loi, un seul droit, pour vous et pour l'immigré résidant chez vous (Nb 15,15-16).

Si la chose nous semble plutôt normale aujourd'hui, pareille exigence sortait de l'ordinaire dans le monde ancien.

Outre ce principe fondamental de l'égalité dans les droits, la protection et la participation à la vie nationale, l'Alliance aborde une autre réalité. Les immigrants résidents étaient généralement en situation précaire et, à ce titre, sont donc, dans la Torah, associés aux autres groupes défavorisés de l'époque, notamment les veuves et les orphelins.

Lorsque vous moissonnez vos terres, vous ne moissonnez pas jusqu'à la lisière du champ. Vous ne ramasserez pas les glanures de votre moisson : vous les laisserez au pauvre et à l'immigré. Je suis le Seigneur votre Dieu (Lv 23, 22).

Nous avons tous vu des reproductions de la célèbre toile de Jean-François Millet, « Des glaneuses ». Mes grands-parents en avaient une dans leur maison. L'Ancien Testament contient une très belle illustration de cette loi dans le livre de Ruth : c'est alors qu'elle glanait que Ruth a d'abord rencontré Booz, celui qui la rachètera et qui l'épousera. Booz avait donné pour directives aux moissonneurs de laisser des épis dans les champs afin qu'il soit plus facile pour les glaneuses de les ramasser. Mais même en faisant abstraction de la générosité remarquable de Booz, le sens de la Loi est clair : une simple égalité de traitement est encore trop abstraite pour satisfaire aux besoins de la vraie justice. Les Israélites sont donc appelés à s'occuper tout particulièrement de ceux et celles qui sont défavorisés.

Un troisième point important dans la loi de l'Alliance concerne la motivation. Pourquoi traiter l'immigré de cette manière? La réponse, pour les Israélites, vient de leur histoire. Je vous cite deux textes. Le premier est tiré de l'Exode.

Vous n'exploiterez pas l'immigré, vous ne l'opprimerez pas, car vous étiez vous-mêmes des immigrants au pays d'Égypte (Ex 22, 20).

Et le second vient du Deutéronome.

Vous ne ferez pas dévier le droit de l'immigré ni celui de l'orphelin, et vous ne ferez pas saisir comme gage le manteau de la veuve. Souvenez-vous que vous avez été esclaves en Égypte et que le Seigneur votre Dieu vous a rachetés. Voilà pourquoi je vous donne ce commandement (Dt 24,17).

Ce que nous avons ici, c'est une sorte de développement de la Règle d'or. Vous devrez traiter les immigrants résidents sur la terre d'Israël comme vous auriez voulu être traité quand vous étiez vous-même étrangers, et même esclaves en Égypte. Cinq fois, nous lisons dans le Deutéronome : « Souvenez-vous que vous avez été esclaves au pays d'Égypte. » Le souvenir de leur captivité devrait inspirer les membres du peuple de l'Alliance dans leur façon d'agir maintenant qu'ils sont libres en terre d'Israël.

Jusqu'ici, nous avons dégagé trois points de la loi de l'Alliance :

1. Il faut traiter de manière égale le citoyen et l'immigré.
2. Une sollicitude spéciale doit être accordée à l'immigré, qui doit jouir de la même protection sociale que la veuve et l'orphelin.
3. La motivation à traiter l'immigrant de cette manière s'enracine dans la mémoire collective israélite : le peuple a lui-même été immigré résident et esclave en Égypte.

Il est évident que ces trois points s'appliquent à notre situation au Canada. Une loi qui traiterait différemment les citoyens et les non-citoyens devrait satisfaire à des critères très élevés pour ne pas enfreindre la justice naturelle. L'accès à l'emploi, aux soins de santé, aux services sociaux et aux tribunaux doit être le même pour toutes les personnes qui vivent dans

notre pays. En outre, il est parfaitement raisonnable d'offrir des services additionnels à ceux et celles qui doivent s'adapter à une vie différente au sein de la culture canadienne. Notre gouvernement se doit de faciliter la transition qu'ont à vivre les nouveaux résidents afin de participer pleinement à notre société et pour accéder à la citoyenneté, s'ils le souhaitent et s'ils satisfont aux exigences. Enfin, comme les Israélites, nous aussi (excluant les membres des Premières Nations), nous avons le souvenir collectif d'être arrivés dans ce pays. Le fait que nous ayons dû nous adapter à un nouveau milieu devrait nourrir notre compassion envers ceux et celles qui doivent composer avec une telle démarche d'apprivoisement.

Abordons un dernier point. Fondamentalement, quelle devrait être notre attitude à l'égard du réfugié, de l'immigrant, du Néo-Canadien?

Quand un immigré résidera avec vous dans votre pays, vous ne l'exploiterez pas. L'immigré qui réside avec vous sera parmi vous comme un israélite de souche, et vous l'aimerez comme vous-mêmes, car vous-mêmes avez été immigrés au pays d'Égypte. Je suis le Seigneur votre Dieu (Lv 19, 22-23).

Évidemment on ne peut enfermer une telle norme dans un projet de loi, mais notre foi nous appelle à aimer l'immigré. Pour nous les chrétiens, ce commandement est illustré dans l'Évangile de Luc par la parabole du bon Samaritain.

Et voici qu'un docteur de la Loi se leva et mit Jésus à l'épreuve en disant : « Maître, que dois-je faire pour avoir en héritage la vie éternelle? » Jésus lui demanda : « Dans la Loi, qu'y a-t-il d'écrit? Et comment lis-tu? » L'autre répondit : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force et de toute ton intelligence, et ton prochain comme toi-même. » Jésus lui dit : « Tu as répondu correctement. Fais ainsi et tu vivras. » Mais lui, voulant se justifier, dit à Jésus : « Et qui est mon prochain? » Jésus reprit la parole : « Un homme descendait de Jérusalem à Jéricho, et il tomba sur des bandits ... » (Lc 10, 25-30).

On voit que le docteur de loi veut à la fois se justifier et mettre Jésus à l'épreuve.

Jésus lui demande de répondre à sa propre question ; s'il avait continué sa lecture pour se rendre quinze versets plus loin dans le Lévitique, il aurait eu la réponse à sa question sur l'identité du prochain. Aimer son prochain, c'est aussi aimer l'immigré résidant parmi vous.

Revenons à la parabole maintenant. La question que pose ensuite le docteur de loi est celle que nous nous posons encore aujourd'hui. « Qui est mon prochain? » Mon concitoyen, mon compatriote canadien ou québécois? Où est-ce davantage? Regardons dans le texte :

Jésus reprit la parole : « Un homme descendait de Jérusalem à Jéricho, et il tomba sur des bandits ; ceux-ci, après l'avoir dépouillé et roué de coups, s'en allèrent, le laissant à moitié mort. Par hasard, un prêtre descendait par ce chemin ; il le vit et passa de l'autre côté. De même un lévite arriva à cet endroit ; il le vit et passa de l'autre côté (Lc 10, 20-32).

Face à la question des réfugiés, vous avez sans doute entendu ce type de raisonnement : « Il n'y a pas de 9-1-1 ; les bandits sont peut-être encore dans la région ; mieux vaut laisser les autorités s'en occuper. Le type qui a été agressé était probablement mêlé à des histoires louches, donc, nous devons penser à notre sécurité collective. » La réalité est que notre société est de plus en plus compartimentée. Les communautés ethniques et linguistiques, autant que les riches et les pauvres sont séparés les uns des autres. Le bien commun a cédé la place à une sorte d'individualisme égoïste. Il devient donc de plus en plus difficile de se montrer généreux.

Mais un Samaritain, qui était en route, arriva près de lui ; il le vit et fut saisi de compassion. Il s'approcha, et pansa ses blessures en y versant de l'huile et du vin ; puis il le chargea sur sa propre monture, le conduisit dans une auberge et prit soin de lui. Le lendemain, il sortit deux pièces d'argent, et les donna à l'aubergiste, en lui disant : « Prends soin de lui ; tout ce que tu auras dépensé en plus, je te le rendrai quand je repasserai » (Lc 10, 33-35).

Je reviendrai dans un instant à cette image des blessures à panser ; s'il vous plaît, gardez cet élément en tête.

Lequel des trois, à ton avis, a été le prochain de l'homme tombé aux mains des bandits? » Le docteur de la Loi répondit : « Celui qui a fait preuve de miséricorde envers lui. » Jésus lui dit : « Va, et toi aussi, fais de même (Lc 10, 36-37).

Une heureuse coïncidence fait que l'Année de la Miséricorde, promulguée par le pape François va bientôt commencer. L'horrible situation des 4,3 millions de réfugiés syriens recensés par l'ONU nous appelle non seulement à nous inquiéter, mais surtout à agir, et ce, publiquement. Dans la parabole du bon Samaritain, les commandements du livre du Lévitique sur l'amour du prochain et l'amour de l'immigré résidant reçoivent une nouvelle interprétation. Pour les Juifs du temps de Jésus, les Samaritains ne faisaient pas partie du peuple de l'Alliance ; ils étaient presque des étrangers au milieu du peuple ; par contre, comme le relève le docteur de loi, c'est le Samaritain qui fait preuve de miséricorde. Que ce soit à l'échelle nationale, pour 10 000 ou 25 000 réfugiés syriens, ou localement, pour une seule famille, ce que Jésus prescrit vaut autant pour le docteur de la loi que pour chacune et chacun de nous : allez et, vous aussi, montrez-vous miséricordieux.

Dans l'interview que le pape François a donnée à Antonio Spadaro au début de son pontificat, il empruntait une image à la parabole du bon Samaritain :

Je vois l'Église comme un hôpital de campagne après une bataille. Il est inutile de demander à un blessé grave s'il a du cholestérol ou si son taux de sucre est trop haut ! Nous devons soigner les blessures. Ensuite nous pourrions aborder le reste. Soigner les blessures, soigner les blessures... Il faut commencer par le bas [Antonio Spadaro, SJ, « Entretien avec le Pape François », 19 août 2013].

Le mois dernier encore, le pape François envoyait un message au peuple de la République centrafricaine qui est déchiré par la violence ethnique et la guerre civile. Il disait espérer que sa visite « puisse contribuer [...] à panser les blessures et à ouvrir un avenir plus serein pour la Centrafrique et tous ses habitants ».

Comme Jésus, le pape François enseigne par son exemple, et dans sa prédication il se sert d'images et d'histoires concrètes. Le bon Samaritain dans la parabole qui « panser les blessures » est un médecin dans l'Église-hôpital de campagne. Et le Pape y fait référence de plus en plus souvent, notamment dans le contexte de grandes violences. Les hommes et les femmes de l'Église sont là pour panser les blessures.

Bien que seule une minorité de réfugiés puisse venir au Canada et ainsi être épargnée de conditions de vie absolument effroyables, je sais que plusieurs communautés religieuses sont déjà en train d'agir pour les aider. Notre conseil d'administration a donc demandé au bureau de la CRC de recueillir certaines informations. Il souhaite savoir quelles actions ont été entreprises par nos communautés religieuses en faveur des réfugiés. Par le biais de notre site web, nous pouvons rendre cette information publique non pas pour susciter l'admiration

publique, car comme religieux et religieuses nous préférons agir dans la discrétion. Mais notre société canadienne a besoin de savoir ce que nous faisons pour répondre à la crise. Notre société a besoin d'exemples concrets de miséricorde.

En suivant l'exemple du pape François, nous allons accomplir la tâche essentielle de recevoir l'étranger chez nous; et ainsi, les nouveaux arrivants seront accueillis avec justice, sollicitude et compassion.

Et finalement, au cœur de cet accueil qu'il y ait l'amour. Merci.

Timothy Scott, CSB
Directeur de la CRC

Rencontre CRC le 3 décembre à Québec et le 5 décembre à Montréal